



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 11/04/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **04/04/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Joselaine GELABALE (en visioconférence), Betty BESRY (en visioconférence)

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (en visioconférence), Alain TENEBEA, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 13 (dont 4 en visioconférence) Pouvoir = 0 Absents = 3 Votants = 13

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

DELIBERATION n°2023-04-11/ 03 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle que le compte administratif de l'exercice 2022 résulte de l'exécution du budget voté le 25 mai 2022 (délibération n°2022-05-25/02).

Le suivi de l'exécution budgétaire des services de la CCMG est traduit dans 5 documents financiers :

- **Le budget principal**, retraçant l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif aux opérations courantes de la CCMG (services administratifs, service de collecte et de gestion des ordures ménagères, subventions, etc...).
- **Le budget annexe « adduction d'eau potable »** retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif aux opérations de raccordement et d'extension du réseau de distribution d'eau potable (réservoirs, forages, réseau de distribution...). Ce service est délégué dans le cadre d'une délégation de service public à Karukér'o. Le budget comporte les charges de fonctionnement (personnel CCMG affecté au suivi et au contrôle de la DSP, gestion du contrat de délégation) et les charges d'investissement (réparation et construction des canalisations, des réservoirs...).
- **Le budget annexe « assainissement »**, retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif aux opérations de raccordement de d'extension du réseau d'assainissement (stations d'épuration, réseau de collecte...). Ce service est également délégué dans le cadre d'une délégation de service public à Karukér'o. Le budget comporte les charges de fonctionnement (prélèvement des redevances...) et les charges d'investissement (réparation et construction des canalisations, des STEP...)
- **Le budget annexe « gestion des ports de Marie-Galante »** retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif à la gestion des ports de Marie-Galante dont la gestion a été déléguée par le Conseil Départemental, propriétaire des installations, à la CCMG.

- **Le budget annexe « SPANC »** retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement étant donné que le conseil approuvait la création de ce budget annexe lors de sa séance du 16/07/2021.

Le résultat de clôture consolidé des cinq budgets, présente un solde positif de **3 364 588,65 €** contre **- 946 701 €** l'année précédente.

Dr Maryse ETZOL, Présidente, présente aux membres de l'assemblée, **Monsieur GERNIGON, Président de SFP collectivités SAS**, qui accompagne la CCMG en matière de pilotage budgétaire. Ce dernier présente la note synthétique annexée à la convocation qui fournit une information détaillée sur ces comptes administratifs à l'aide d'une rétrospective remontant à 2015.

La Présidente, propose ensuite au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer et quitte la séance, l'assemblée siégeant alors sous la présidence de monsieur **Jean-Claude MAES, 1^{er} Vice-Président**, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention:

Décide

ARTICLE 1 : D'ADOPTER les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal et les budgets annexes de la CCMG,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

25 AVR. 2023

25 AVR. 2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Pour la Présidente empêchée,

Le 1^{er} Vice-président

Jean-Claude MAES

Pour la Présidente empêchée
Le 1^{er} Vice-Président Jean-Claude MAES